



Pas de bébés à la consigne !

Communiqué du 1er juillet 2022

Après le drame survenu la semaine dernière dans une micro-crèche de la ville de Lyon, nous nous associons très sincèrement à la douleur de la famille, et nous rappelons que seuls les services de police et de justice sont fondés à faire la lumière sur cet événement tragique.

Tout en faisant preuve de la plus grande prudence quant aux liens à établir entre cela et la situation générale des crèches, le collectif **Pas de bébés à la consigne** rappelle qu'il alerte depuis des années sur la dégradation des conditions d'accueil des jeunes enfants, notamment en structures collectives, et sur celle des conditions de travail des professionnel.les.

Le collectif s'est mobilisé depuis 2018 avec de très nombreux collègues pour dénoncer la réforme, dite loi ASAP, des modes d'accueil portée par le gouvernement Macron, qui aboutit encore à déqualifier les métiers de la petite enfance et à déréglementer le secteur. Nous avons fait des propositions, nous avons manifesté mais n'avons jamais été entendus, pas plus que la Commission des 1000 premiers jours qui a également proposé vainement au gouvernement de réhausser les standards d'accueil en crèche.

Depuis longtemps, nous affirmons que rester seul en accueil collectif avec un ou plusieurs enfants ne permet pas de garantir la sécurité des enfants et des professionnels. Avant les décrets dérogatoires adoptés durant la crise sanitaire, seules les micro-crèches avaient cette possibilité (rester seul jusqu'à 3 enfants), aujourd'hui toutes les structures collectives peuvent utiliser cette disposition.

Par ailleurs les conditions d'accueil sont devenues extrêmement compliquées : manque de personnel, dégradation des taux d'encadrement, recours à du personnel peu qualifié, possibilité d'accueil en surnombre des enfants tous les jours. Ces situations du quotidien conduisent les professionnel.les au bord de pratiques qu'ils jugent eux-mêmes potentiellement maltraitantes, selon de nombreux témoignages(cf. <https://petiteenfanceenperil.org>).

S'il est bien évident que la responsabilité civile et pénale est engagée pour tous les professionnels du secteur et que chacun doit répondre de ses actes, les questions se posent quant aux responsabilités des pouvoirs publics et à celles des gestionnaires des établissements d'accueil, de garantir une réglementation et son application pour offrir des conditions d'accueil aux jeunes enfants, en toute sécurité psychique et physique dans tous les modes d'accueil.